Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 12

Artikel: Les cimetières d'autos sont déclarés hors la loi dans le canton de Vaud

Autor: S.I.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126138

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

027 5 07 54

construisez moderne Tentes en toile arois mobile Stores vénitien Volets roulants à lames orientable /olets-contre ents »lamobil« Volets roulants alucolor« en aluminium prélaqué olets roulants bras articulés nstallations de commandes électroméc. et à distance nstallations d'ob Aadorf 052 4 85 21 Bâle 061 34 63 63 Berne 031 25 28 55 022 44 72 74 021 26 18 40 Lugano 091 3 44 31 Lucerne 041 2 72 42 St-Gall 071 23 14 76 Zurich 051 23 73 98 Chaux-de-Fds 039 2 74 83 Venthône VS

Les cimetières d'autos sont déclarés hors la loi dans le canton de Vaud

Le Gouvernement vaudois a signé, le 31 mars 1966, un arrêté concernant l'élimination des véhicules automobiles hors d'usage.

En vertu de cet arrêté, le dépôt et l'abandon de véhicules automobiles hors d'usage, ou de parties de ceux-ci, sont interdits sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette mesure concerne les camions, autos, motocycles, tracteurs, machines de chantiers, etc., dépourvus de plaques de contrôle, parqués sur le domaine public, ou stationnés sans couvert depuis plus d'un mois sur la propriété privée.

Sont considérés comme «couverts», au sens de la loi, les locaux et abris légers, les housses, à la condition qu'ils ne nuisent pas à l'esthétique. Sur une place de stationnement privée autorisée, au sens de la loi sur les constructions, le stationnement d'un véhicule est autorisé.

Cet arrêté cantonal, qui est entré immédiatement en vigueur, représente une innovation capitale, car l'Etat de Vaud met désormais gratuitement à disposition des propriétaires de véhicules automobiles hors d'usage, et qui entendent s'en dessaisir, des places de dépôt réparties sur l'ensemble du territoire vaudois.

L'Etat assurera, en outre, la destruction du véhicule parvenu au terme de sa carrière; il en disposera sans indemnité au propriétaire, ce dernier devant naturellement faire abandon de cette propriété. L'enlèvement de tout véhicule d'une place de dépôt officielle est interdit.

Désormais, tout propriétaire d'un véhicule abandonné ou garé sur le domaine public sans plaque de contrôle,

- » Il est souhaitable que très rapidement se dégagent les solutions légères ou semi-légères en première étape c'est-à-dire associant par exemple des éléments préfabriqués légers à une ossature traditionnelle rationnellement organisée.
- » En dehors des techniques appliquées à la construction des maisons individuelles, je considère qu'il y aurait le plus grand intérêt à reconsidérer, notamment en fonction de l'évolution que je viens d'évoquer, les normes techniques exigentielles pour ce type de construction. Présentement elles apparaissent parfois comme trop sévères ou mal adaptées, car en fait, elles traduisent la prédominance du collectif.»

«Moniteur des travaux publics et du bâtiment.»

^{* (}C'est nous qui soulignons, réd.)

sera pénalisé. Si le responsable ne peut être découvert, l'engin sera conduit par les soins de l'Etat sur une place de dépôt, et deviendra sa propriété. Le possesseur d'une auto stationnée en dehors d'une place de stationnement autorisée, publique ou privée, sera tenu, dans un délai rapide, de se conformer à la loi. Les contraventions à cet arrêté comporteront des amendes de 50 à 5000 fr. suisses selon l'importance de l'infraction. L'amende pourra frapper aussi bien le propriétaire du véhicule que celui du terrain sur lequel l'engin est déposé.

Cette mesure a été accueillie avec satisfaction, tant il est clair que l'abondance des cimetières de vieilles carcasses a pris désormais des proportions alarmantes. S. I.

Table des matières

Année 1966

Nº 1 JANVIER

Pour un fédéralisme efficace

La construction de logements: problème brûlant de notre époque

Les architectes visionnaires de la fin du XVIII^e siècle, par *Isabelle de Dardel*

Les habitudes d'achat de la population des grands ensembles d'habitation

Structure d'âge et nombre de logements aux Pays-Bas

Un examen critique des grandes agglomérations mondiales effectué par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne

La normalisation des formats des dessins du bâtiment La protection de la nature dans les régions méditerranéennes bénéficiant d'une rapide extension touristique

Coordination dimensionnelle internationale

Nº 2 FÉVRIER

Coopérateurs égoïstes

Une séance très fructueuse du Comité central de l'USAL Il ne suffit pas de bâtir davantage, mais il faut bâtir à meilleur compte

Peu de villas en Suisse par rapport à nos voisins

Une visite en France du délégué du Conseil fédéral suisse à la construction de logements

Le logement des vieillards dépendants

Les effets de la répétition sur les opérations de construction sur chantier

A propos de quatre réalisations danoises (plans et photos)

Les objets décoratifs dans la maison

Une nécessité urgente: l'aménagement du territoire

Coefficient d'utilisation du sol et plans de quartier dans la région montreusienne

Problèmes pratiques de l'expansion touristique

Le bois dans nos demeures hivernales

L'approvisionnement en eau potable

N° 3 MARS

Espaces verts et jeux d'enfants

Présentation du Groupement des paysagistes romands Espaces verts et urbanisme, par *Léopold Veuve* (plans, croquis et photos)

Le niveau de vie au Danemark

La forte activité de la Coopérative d'habitation du personnel fédéral, Zurich

L'isolation intégrale avec SCHICHTEX permet une économie de frais de chauffage



ZCHICHTEX

la plaque en couche de laine de bois liée avec du ciment et en mousse de polystyrène durci »nonflam«.

Epaisseurs de 25, 35, 50, 75 mm. Format 200 x 50 cm, sur demande jusqu'à 248 cm de longueur.

Résistance au cisaillement Résistance à l'eau Absence de chlorures



Bau─Industriebedarf AG

4002 Bâle, Lange Gasse 13, téléphone 061 352065